

Déclaration de conformité du Biodynamizer®

Le fabricant ou son fondé de pouvoir établi dans la Communauté :

Nom du fabricant : **S.A. Dynamized Technologies**
Adresse complète : Sentier Muraes 10
1440 Braine le Château
Belgique

Déclare que l'appareil décrit ci-dessous :

BIODYNAMIZER (dynamiseur d'eau)

Est conforme aux dispositions suivantes :

- Le Règlement (CE) N° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires,
- La Directive Européenne 97/23/CE concernant les équipements sous pression,
- Les normes agro-alimentaires belges issues de l'annexe 2 de la « Circulaire relative au contrôle de la qualité des eaux dans le secteur des denrées alimentaires » (AFSCA autorité de contrôle belge), ainsi que les normes d'eau potable issues de l'annexe XXXI du Code de l'Eau fixant les paramètres de surveillance des eaux potables (ceci basé sur l'étude réalisée le 27.10.2019 par le laboratoire Cebedeau sur le relargage du cuivre, du zinc et de l'argent, qui sont les métaux en contact avec l'eau potable dans le Biodynamizer).
- Origine UE : Le Biodynamizer est assemblé en Belgique. Toutes les pièces ou parties du Biodynamizer (métalliques, magnétiques et minérales) ont été livrées, produites, fabriquées, assemblées ou transformées par des sociétés établies dans l'Union Européenne.

Conditions d'utilisation du Biodynamizer : Le Biodynamizer se doit d'être raccordé au **compteur d'eau de ville délivrant de l'eau potable** conforme à la Directive Européenne 98/83/CE du Conseil du 3 novembre 1998 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

Fait à Bruxelles le 01.07.2020,



Christophe Carrette
Administrateur Délégué

S.A. Dynamized Technologies
Sentier Muraes 10 à 1440 Braine le Château Belgique
TVA : BE 0646898542
N° d'entreprise à la BCE 0646898542